



Membres en exercice : 29
Membres présents : 24
Membres votants : 29

Le 3 juillet 2024 à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 27 juin 2024. Publication de la convocation le : 27 juin 2024.

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, M. Thierry MARTIN, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Pierre-Marie BOSSER, Mme Michèle LACOUR, Mme Denise TAVERNIER.

Etaient absents :

M. Éric BOSSER a donné procuration à M. Gurvan KERLOC'H
M. Éric KERDRANVAT a donné procuration à M. Georges CASTEL
M. Tony VORMS a donné procuration à Mme Sandrine URVOIS
Mme Agnès CALLOU a donné procuration à Mme Corinne BRIANT
M. Daniel QUEMENER a donné procuration à Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de publication : 05 JUL. 2024

Délibération n° 2024-078 : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du bâtiment d'Esquibien (bibliothèque / salle de tennis de table)

Rapporteur : M. Michel COLLOREC

M. le Maire expose à l'assemblée :

La commune a engagé un projet de réhabilitation du bâtiment d'Esquibien (bibliothèque / tennis de table).

Enjeux et objectifs attendus :

- Offrir de meilleures conditions d'accueil pour les activités proposées par les associations à leurs adhérents,
- Intensifier les usages des locaux,
- Préserver le patrimoine immobilier communal (proximité du centre-bourg historique d'Esquibien),
- Renforcer la proximité des équipements du centre-bourg (services et commerces, théâtre, école, salle polyvalente, mairie),
- Réduire les dépenses de fonctionnement : rénover le bâtiment, afin de réaliser une baisse des consommations d'énergie (étude de faisabilité pour la pose de panneaux photovoltaïques).

Montant de travaux estimé à 290 000 € HT (348 000 € TTC).

Une consultation a été lancée pour la maîtrise d'œuvre.

Les critères de notation étaient les suivants :

- Prix des prestations : 40 % ;
- Valeur technique (qualité de la note méthodologique) : 60 %
 - Méthodologie d'exécution de la prestation : 30%
 - Equipe projet : moyens humains et compétences de l'équipe mobilisée : 15%
 - Références de l'équipe sur projets similaires : 10%
 - Audition des candidats : 5%

Trois entreprises ont répondu à la consultation.

L'ensemble des entreprises fournit les justificatifs demandés au dossier de consultation. Les offres sont donc toutes recevables et peuvent être analysées sur l'aspect technico-économique dans les critères de notations précisés au règlement de consultation.

Le rapport d'analyse des offres est annexé à la présente délibération.

Vu la délibération DE2024-012 actant de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2024,

Vu la délibération DE2024-013 approuvant le plan de financement de rénovation du bâtiment d'Esquibien,

Vu la délibération DE2024-033 portant approbation du budget primitif 2024 du budget principal,

Vu la délibération DE2024-052 portant approbation du plan de financement actualisé de rénovation du bâtiment d'Esquibien

Vu l'avis favorable de la commission travaux du mardi 25 juin 2024,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix pour et 9 abstentions, décide de :

- Attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du bâtiment d'Esquibien au cabinet Breuder pour un montant de 33 468 € TTC, mission OPC incluse ;
 - Autoriser M. Le Maire à signer le marché et les éventuels avenants ;
 - Autoriser M. Le Maire à réaliser toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,
Gurvan KERLOC'H



Le Secrétaire de séance,
Didier LOAS

